

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT**Membres excusés** : M. G. GILLOT - M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - M. IZIMER - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. BRIOT - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT) - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres absents** : M. DANIERE - M. BAZIN**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Conservatoire National de Région – Programme européen « Erasmus » - Candidature de la Ville – Demandes de subventions**

Monsieur Berteloot, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours du dernier trimestre 2005, la Ville a déposé, auprès de la Commission Européenne, la candidature du Conservatoire National de Région afin que ce dernier soit intégré au réseau des établissements « Erasmus ». Celle-ci vient d'être acceptée.

La vocation du programme « Erasmus » est d'encourager la coopération transfrontalière entre établissements et de stimuler la mobilité européenne des étudiants et des enseignants par l'octroi d'aides financières.

Les fonds relatifs à la mobilité étudiante et enseignante sont gérés par l'Agence Nationale « Erasmus » à laquelle le Conservatoire doit adresser sa prévision de flux de mobilité.

Celle-ci devrait concerner cinq enseignants pour des périodes variant de trois à cinq jours et de deux à sept étudiants pour des périodes de trois mois minimum.

Trois types d'aides financières sont susceptibles d'être sollicitées :

- une allocation de mobilité « étudiants », d'environ 90 € par étudiant et par mois de séjour à l'étranger. Il convient d'indiquer que le Conseil Régional de Bourgogne attribuera personnellement à chaque étudiant un complément permettant d'atteindre la somme de 300 € (mêmes dispositions que pour les autres étudiants de Bourgogne concernés par le programme « Erasmus ») ;
- une allocation de mobilité « enseignants » d'environ 500 € par enseignant et par semaine de séjour ;
- des crédits pour l'organisation de la mobilité qui s'élèvent à environ 160 € par enseignant ou étudiant sortant.

Le montant total sollicité dépendra du nombre définitif d'étudiants et d'enseignants candidats à la mobilité.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- m'autoriser à déposer un dossier de candidature à la mobilité, dans le cadre du programme européen « Erasmus », au bénéfice du Conservatoire National de Région ;
- solliciter les subventions susceptibles d'être accordées à la Ville par l'Agence Nationale « Erasmus » ;
- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT